

Documents de voyage à partir du 1^{er} mars 2010



Passeport 10 - le nouveau passeport biométrique

Le passeport 10 est une version améliorée du passeport 06. La puce électronique contient désormais une photo ainsi que deux empreintes digitales, ce qui permet une meilleure protection contre les abus et un contrôle de l'identité plus rapide et fiable.

En tant qu'Etat associé à Schengen, la Suisse est tenue de délivrer uniquement le passeport électronique à partir du 1^{er} mars 2010. L'introduction définitive correspond à un engagement international qui assure la liberté de voyager aux ressortissants suisses.

Les passeports 03 et 06 établis antérieurement sont encore valables jusqu'à leur date d'échéance.

Passeport provisoire

En cas d'urgence, les services des passeports provisoires des cantons et de certains aéroports (mais pas Berne-Belp) peuvent émettre un passeport provisoire dans les plus brefs délais. Celui-ci doit toutefois être restitué lors du retour en Suisse. Le Service des passeports provisoires du canton de Berne se situe dans les locaux du Centre de documents d'identité de Berne.

Carte d'identité

La carte d'identité permet de voyager en Europe et de confirmer son identité en Suisse (p.ex. poste, banque). Elle ne contient pas de données informatisées.

Offre combinée: passeport biométrique & carte d'identité

Nous vous recommandons l'offre combinée avantageuse. Elle n'est valable que si vous commandez simultanément un passeport biométrique et une carte d'identité.

Emoluments à partir du 1^{er} mars 2010

Carte d'identité

Elle permet de voyager dans l'espace européen et de confirmer son identité en Suisse (p.ex. poste, banque).

- Adultes (valable 10 ans) 65 francs
- Enfants et adolescents jusqu'à 18 ans (valable 5 ans) 30 francs

Délai de livraison: au maximum dix jours ouvrés

Passeport 10

Il permet de voyager dans le monde entier, sous réserve des dispositions d'entrée de chaque pays (validité, visa).

- Adultes (valable 10 ans) 140 francs
- Enfants et adolescents jusqu'à 18 ans (valable 5 ans) 60 francs
- Supplément offre combinée (passeport & carte d'identité) 8 francs

Délai de livraison: au maximum dix jours ouvrés

Frais de port (par document) 5 francs

Passeport provisoire

Il peut être émis en cas d'urgence, lorsqu'il n'est pas possible d'attendre l'établissement d'un passeport ordinaire ou d'une carte d'identité.

- Adultes et enfants 100 francs
- Supplément (si établi le samedi ou à l'aéroport) 50 francs

Le passeport provisoire peut être établi le jour même au Centre de documents d'identité de Berne. Il est en général valable pendant une année, mais doit être restitué lors du retour en Suisse. Il n'est pas valable pour entrer aux Etats-Unis ni au Qatar sans visa.

Avis de perte d'un document d'identité

La perte d'un document d'identité doit être annoncée en personne à la Police cantonale bernoise ou auprès du Centre de documents d'identité.

- Par document 20 francs

D'autres suppléments sont perçus pour les prestations extraordinaires, conformément à l'article 47 de l'ordonnance du 20 septembre 2002 sur les documents d'identité des ressortissants suisses (OLDI; RS 143.11)

Informations valables à partir du 1^{er} mars 2010

Le nouveau passeport suisse à partir du 1^{er} mars 2010

Le 1^{er} mars 2010, le nouveau passeport suisse muni de données biométriques – passeport 10 – est introduit dans toute la Suisse.



La procédure de demande pour la carte d'identité est adaptée simultanément à celle pour le passeport 10.

Les documents d'identité ne sont plus établis par la commune de domicile, mais par l'un des sept nouveaux centres de documents d'identité du canton de Berne.

Renseignements complémentaires

www.passeportsuisse.ch
www.pom.be.ch

Services des documents d'identité du canton de Berne

Tél. 031 633 47 47 (jusqu'au 23 février 2010)
Tél. 031 635 40 00 (à partir du 24 février 2010)

Les sept centres de document d'identité du canton de Berne à partir du 1^{er} mars 2010



Toute personne désirant déposer une demande
doit se présenter en personne et
uniquement après avoir pris rendez-vous.

Tél. 031 635 40 00

Lu à ve de 8h à 12h et de 13h à 17h

ou sous

www.passeportsuisse.ch

Berne, y c. Services des passeports provisoires

Adresse définitive à partir de mai 2010*:

- Laupenstrasse 18a, 3008 Berne

Adresse provisoire jusqu'à mai 2010*:

- Haslerstrasse 30, 3008 Berne



*L'accès n'est pas adapté aux personnes
handicapées (six marches). Veuillez mentionner tout
handicap lors de votre annonce. Nous vous
réserverons alors un rendez-vous à la Kramgasse.*

- Kramgasse 20, 3011 Berne
 - Guichet accessible aux personnes handicapées
 - Service des passeports provisoires

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi	08h00 à 17h00
Jeudi	10h00 à 19h00
Vendredi	08h00 à 16h00
Samedi	08h30 à 13h00

Bienne

Kontrollstrasse 20, 2502 Bienne

Heures d'ouverture

Lundi, mardi	08h00 à 12h00 / 13h30 à 17h00
Mercredi	09h00 à 17h00
Jeudi	08h00 à 12h00 / 13h30 à 19h00
Vendredi	08h00 à 16h00
Samedi (un samedi sur deux)	08h30 à 13h00



Hormis le centre provisoire de Berne, tous les centres sont
accessibles aux personnes en chaise roulante.

*Les dates exactes du déménagement vous seront
communiquées lors de la prise du rendez-vous.

Thoune

Adresse définitive à partir de mai 2010*:

- Scheibenstrasse 3, 3600 Thoune

Adresse provisoire jusqu'à mai 2010*:

- Panoramastrasse 7, 3600 Thoune

Heures d'ouverture

Lundi, mardi	08h00 à 12h00 / 13h30 à 17h00
Mercredi	09h00 à 17h00
Jeudi	08h00 à 12h00 / 13h30 à 19h00
Vendredi	08h00 à 16h00
Samedi (un samedi sur deux)	08h30 à 13h00

Courtelay

Rue de la Préfecture 2c, 2608 Courtelay

Heures d'ouverture

Lundi	13h30 à 16h30
Mardi à jeudi	08h30 à 11h30 / 13h30 à 16h30
Vendredi	08h30 à 11h30

Interlaken

Untere Gasse 2, 3800 Unterseen

Heures d'ouverture

Lundi à vendredi	08h30 à 11h30 / 13h30 à 16h30
------------------	-------------------------------

Langenthal

Melchnaustrasse 28, 4900 Langenthal

Heures d'ouverture

Lundi, mercredi, vendredi	08h30 à 11h30 / 13h30 à 16h30
Mardi	08h30 à 16h30
Jeudi	08h30 à 11h30 / 13h30 à 18h30

Langnau

Marktstrasse 7, 3550 Langnau.

Heures d'ouverture

Lundi, mercredi, vendredi	08h30 à 11h30 / 13h30 à 16h30
Mardi	08h30 à 16h30
Jeudi	08h30 à 11h30 / 13h30 à 18h30



Réglementations pour l'entrée aux Etats-Unis

Vu le programme d'exemption de visa (séjour touristique limité à
90 jours), les ressortissants suisses peuvent entrer aux Etats-Unis
sans visa, s'ils sont en possession de l'un des documents
suivants:

- Passeport 10 valable
- Passeport 06 avec photo numérisée
- Passeport 03 valable, établi avant le 26 octobre 2006

Tous les voyageurs à destination des Etats-Unis doivent
s'annoncer au moins 72 heures avant leur arrivée par le biais du
système d'autorisation de voyage ESTA (<https://esta.cbp.dhs.gov>).

Nouvelle procédure de demande à partir du 1^{er} mars 2010

A partir du 1^{er} mars 2010, les ressortissants suisses
domiciliés dans le canton de Berne peuvent déposer leur
demande pour le passeport électronique et la carte
d'identité en se présentant en personne dans l'un des
sept centres de documents d'identité.

Veuillez prendre rendez-vous. Nous vous communi-
querons alors quels documents vous devrez présenter
parmi les suivants.

- Ancien passeport et/ou ancienne carte d'identité
- Certificat d'établissement
- Pour une première demande concernant un enfant:
pièce d'identité de la personne accompagnante
(représentant légal), certificat de famille ou acte de
naissance et, le cas échéant, attestation de droit de
garde (parents séparés ou divorcés).

Les enfants et les personnes mises sous tutelle doivent
être accompagnés par la personne titulaire de l'autorité
parentale ou le représentant légal

La perte d'une pièce d'identité doit être annoncée en
personne auprès d'un poste de police suisse ou
directement auprès du Centre de documents d'identité
dans lequel le nouveau document est demandé.

Sur place, les données biométriques suivantes sont
relevées: la photo du visage – qui apparaîtra également
comme photo sur le passeport – et deux empreintes
digitales. Il n'est plus nécessaire d'apporter une photo.

L'émolument est payé directement au centre de
documents d'identité. Les documents sont envoyés en
recommandé à votre domicile dans les dix jours ouvrés.

Vous pouvez obtenir le jour même un passeport
provisoire au Centre de documents d'identité de Berne,
sur présentation des mêmes documents que pour le
passeport 10 et la carte d'identité.



Passeport électronique aussi pour les enfants

Dès la naissance, les enfants doivent posséder leur
propre document d'identité et être présents lors du dépôt
de la demande.

La photo du visage est enregistrée dès la naissance
dans le document d'identité; les empreintes digitales dès
la 12^e année.